

SEANCE DU 14 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le quinze janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Chonas l'Amballan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LABOREL-LACITS, 1^{ère} Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 janvier 2019

PRESENTS : Mme M. LABOREL-LACITS - M. G. GUIGUE - Mme G. VILLET – M. J.-J. PLASSON - Mme M.-R. SALOMON - M. J. ANDRIEUX- Mme Ch. RIVOIRE- M. Ph. ROYER -M. F. VARON - M. J.-J. CARON

ABSENTS EXCUSES : - M. J.-M. GARCIN. Mme L. GIRARDON-TOURNIER - M. J. BUISSON
Mme J. GODARD- Mme R. L'HAOUA- Mme C. CHAPELEIRO

Ont donné procuration :

- Mme L. GIRARDON-TOURNIER à Mme M. LABOREL-LACITS

Secrétaire de Séance : Mme M.R SALOMON

1- Décision modificative – Budget Communal

<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>
FONCTIONNEMENT				
D 6065 : livres, disques, cassettes		576,65 €		
D 615221 : Bâtiments publics	576,65 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	576,65 €	576,65 €		
D 6411 : Personnel titulaire		20 000 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	0	20 000 €		
D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonct	20 000 €			
D 023 Virement section investissement		11 000 €		
TOTAL D 023 : Virement section invest		11 000 €		
R 722 : immobilisations corporelles				11 000 €
TOTAL R 042 : immobilisations corporelles				11 000 €
TOTAL	20 576,65 €	31 576,65 €		11 000 €
INVESTISSEMENT				
D 21318 : Autres bâtiments publics		11 000 €		
TOTAL D 040 : Opération ordre entre sections		11 000 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				11 000 €
TOTAL R 021 : Virement de la section fonct				11 000 €
TOTAL		11 000 €		11 000 €
TOTAL GENERAL	20 576,65 €	42 576,65 €		22 000 €

Délibération adoptée à 11 Voix Pour.

Questions Diverses :

- Travaux de l'école : les travaux de l'école ont débuté par la préparation de la toiture : nettoyage et enlèvement des végétaux. Pas de réunion de chantier avant le 6 février 2019. Toutes les entreprises sont intervenues pour l'évaluation des travaux. Une grue sera installée sur la place pendant deux jours durant les vacances de février : il faudra peut-être envisager de déplacer le marché vers le lavoir.
- Groupement de commandes signalétique : la commune a adhéré au groupement de commandes proposé par Vienne Condrieu Agglo. C'est la société AXIMUM qui a été retenue. Un inventaire sera fait avec la société et les élus pour les éventuelles mises à jour des panneaux. Un reliquat de budget voirie est disponible à cet effet.
- Personnel Communal : Mme Karine ARNAUD a demandé sa mutation qui prendra effet au 10/02/2019. Une procédure administrative de recrutement est lancée pour son remplacement. La secrétaire intercommunale assurera la période de transition.
- Crédit Municipal : une information est parvenue en mairie concernant le crédit municipal. Il s'agit un établissement public territorial à vocation sociale, Cette activité de prêt sur gage permet d'obtenir un prêt en contrepartie du dépôt d'un objet, ce service peut répondre aux besoins d'une population fragilisée financièrement n'ayant plus accès aux prêts personnels. De plus, le Crédit Municipal de Lyon participe au dispositif Microcrédit Personnel destiné à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de leurs bénéficiaires. Une information complémentaire est diffusée sur le site internet de la commune.
- Permanence informatique pour les personnes en difficultés : ce service pourrait être instauré au sein du secrétariat de mairie à raison de 2 heures par semaine. Les modalités restent à définir. Ce service est déjà en pratique au sein de la mairie de façon informelle.
- Les travaux d'installation des conteneurs enterrés sont terminés. L'inauguration est prévue le 01 février 2019 à 14h00.
- La prochaine commission environnement de Vienne Condrieu Agglo aura lieu le 21 mars 2019 à 17h30 à Chonas.
- Point sur le projet « Centre Bourg / EPORA ». Une réunion a eu lieu le 17 décembre dernier entre les élus et les représentants d'EPORA. Il en ressort que le projet envisagé à l'origine est trop ambitieux et irréaliste financièrement : l'acquisition du bâtiment de M.et Mme Rege Nero ne sera pas finalisée.
La rentabilité de l'opération selon EPORA est conditionnée à la construction de 25 à 30 logements sur le haut du village ce qui ne convient pas aux élus car cela poserait d'autant plus de problèmes de fréquentation école / cantine / périscolaire.
Les élus doivent encore se concerter sur l'aboutissement de ce projet (aménagement du foncier acquis) en sollicitant notamment le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement (CAUE).

Prochain Conseil Municipal : 11 février à 20h00